



# Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Εt

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique crée le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Désignation de l'organisme :	
3	
Représenté par :	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

## Article 1 : objet de la convention

Atout France organise la formation : la Fresque du Tourisme

La Fresque du Tourisme est un atelier pédagogique professionnel développé par l'Association éponyme. Il est dédié aux professionnels du tourisme pour comprendre les enjeux de transformation du secteur et passer à l'action.

Trois heures d'échanges interactifs qui permettent de découvrir les impacts, les risques et les opportunités pour l'activité touristique et de construire ensemble des solutions d'adaptation pour préparer un futur désirable.

#### Le projet...

Créer, animer, diffuser et faire vivre un atelier de sensibilisation conçu par des professionnels pour des professionnels et futurs professionnels du tourisme, afin de comprendre les constats scientifiques, les effets systémiques du tourisme et partager des solutions.

## Points forts de la formation

- Comprendre la dimension systémique du Tourisme
- Appréhender les interactions entre les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux pour le secteur du Tourisme
- •Initier une réflexion prospective sur la transformation et l'adaptation du secteur mais aussi de son entreprise/organisation.

#### Objectifs de la formation

Maîtriser l'interdépendance des activités touristiques

- Savoir évaluer les risques pour son organisation
- Se projeter dans l'avenir pour établir un plan d'adaptation et de transformation

**Public attendu** : professionnels du tourisme de structures institutionnelles : Office de Tourisme, Agence de Développement Touristique, Comité Départemental, Comité Régional de Tourisme, Collectivités mais également d'établissements privés : hébergements, restauration, transports, prestataires d'activités culturelles, sportives, oenotouristiques :

- Chargé de la communication/relations Presse
- Responsable Marketing
- Chargé des Media Sociaux/Community Manager
- Responsable Développement
- Conseillers en séjour

- Responsable Qualité
- Responsable RSE
- Content Manager
- Responsable Promotion
- Responsable Evénementiel





Prérequis : pas de prérequis

**Moyens matériels :** la session se déroulera dans une salle équipée de tables, chaises, d'un paper board, d'un système de diffusion d'une présentation PPT. Un accueil café sera proposé en début de session.

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Jeu de 34 cartes illustrées, présentant chiffres, explications, quizz, connaissances...
- Support PowerPoint remis aux participants à l'issue de la formation
- Optimisation de l'Intelligence collective
- Atelier participatif et ludique

#### Evaluations et suivi de l'exécution de la formation

- Questionnaire d'évaluation des connaissances et recueil des besoins en amont de la formation
- Questionnaire d'évaluation de l'atteinte des objectifs
- Questionnaire de satisfaction,
- Une attestation de participation est fournie à chaque participant.

Formatrice : Victoria MORIN
Programme : joint en annexe

**Type d'action de formation** article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

Date: mardi 17 décembre, de 14h00 à 17h00,

Durée: 3 heures

Lieu: Atout France, 200/216, rue Raymond Losserand - 75014 Paris

Article 2 : Effectif formé Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivent :
Article 3 : Dispositions financières En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants : Frais de formation
280,00 € HT X = € 56,00 € (TVA 20 %) X = € 336,00 € TTC X = €
Article 2 : Effectif formé
Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivant :

#### Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise. Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de





Signature, nom et qualité du signataire Cachet de l'organisme	Rose-Marie ABEL Secrétaire Générale Directrice générale par intérim
Pour l'organisme	Pour Atout France
Fait à Paris, le	
Article 7 : Différends éventuels Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'a compétent pour régler le litige.	amiable, le Tribunal de Paris sera seul
Article 6 : Dédit et abandon Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel christelle.leroy@atout-france.fr, au plus tard mardi 10 décembre après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communicoordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'Atout France.	e 2024, à 17h00. Pour toute annulation quant, par courriel, le(s) nom(s) et
Article 5 : Accessibilité En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptat France vous remercie de bien vouloir lui signaler, afin de mettre par mail avant mardi 10 décembre 2024, à isabelle.chevassut@christelle.leroy@atout-france.fr	en place les dispositions nécessaires,
Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypo prendre en charge la formation, le participant s'engage à régles son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.	othèse où l'organisme payeur ne saurai
préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer :	